



COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Synthèse du compte-rendu de la réunion nationale

21 et 22 mai 2011

La réunion nationale du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, s'est tenue à Lille les 21 et 22 mai. Elle a rassemblé plus de 100 représentants d'une trentaine de structures locales et nationales (comités, collectifs, associations) membres du Collectif national agissant pour l'accès effectif des populations roms aux droits fondamentaux. Etaient aussi présents 25 Roms pour la plupart résidents sur l'agglomération lilloise qui ont pu témoigner de leur condition de vie et des difficultés quotidiennes dans tous les domaines abordés durant ces journées. Tous ces acteurs ont partagé leurs expériences positives et négatives et discuter des enjeux et stratégies à développer pour la mise en place d'actions communes.

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

c/o FNASAT Gens du voyage – 59, rue de l'Ourcq – 75019 PARIS

01-40-35-00-04 / 06-35-52-85-46

www.romeurope.org

I. Le contexte

Depuis l'été 2010, et la mise en place de la politique d'évacuation de terrains et d'expulsion du territoire par le gouvernement, des réactions positives dans la société civile et de la part de certaines institutions locales (communes, départements et régions) ont pu être constatées. Des nouveaux comités et collectifs de soutien se sont créés sur tout le territoire français, les principales associations caritatives et humanitaires se sont mobilisées sur le sujet et surtout auprès des citoyens roumains et bulgares vivant en squats et bidonvilles.

Nous avons assisté aussi à la réaction forte de la Commission européenne qui est arrivée à menacer la France d'une procédure d'infraction à cause du non-respect du droit communautaire envers ces personnes. Cette procédure n'a enfin pas eu lieu mais le travail des institutions européennes pour faciliter et soutenir les efforts des états membres en direction de l'inclusion de cette population se sont multipliés.

En avril dernier, la Commission a ainsi proposé au Parlement européen et aux Etats membres (qui l'ont accepté) un Cadre européen pour la mise en place de stratégies nationales pour l'inclusion des Roms. Les Etats membres de l'Union européenne, dont la France, devront donc présenter pour la fin de l'année 2011 une stratégie nationale pour l'inclusion des roms dans les domaines suivants : éducation, travail, logement et santé. La stratégie nationale devra, en outre, prendre en considération les besoins plus particulier des femmes et des enfants.

Malgré ces réactions positives et ces avancées politiques au niveau européen, de nombreux obstacles perdurent et il est très difficile de les dépasser. En outre, les membres du Collectif constatent de façon partagée que des nouveaux obstacles sont créés en matière administratif et procédurier.

❖ Lille : intervention du Collectif de soutiens aux Roms, d'un élu de Lille-Métropole, d'AREAS (*association de suivi social*) et d'un élu de la communauté urbaine de Lille.

Sur Lille, il y a environ 277 familles c'est-à-dire 1100 personnes sur 20 emplacements (terrains sauvages). 400 personnes sont en centre d'hébergement d'urgence ou en dispositif hôtel, 86 personnes en villages d'insertion, 35 personnes à l'école Sainte Thérèse.

La plupart des Roms migrants sur la région lilloise viennent des Judets de Maramureş et de Timișoara. On observe une légère augmentation de la population rom à cause de la politique sévère de la préfecture du Pas-de-Calais qui expulse les roms du département et les adresse vers le département du Nord (Lille). Sur ce département les forces de l'ordre font surtout de l'intimidation, mais il y a eu plusieurs expulsions violentes. Les motifs les plus souvent invoqués sont ceux de la dangerosité et de l'insalubrité.

Le Collectif depuis l'été 2010 a pu bénéficier d'un soutien accru par la société civile, la mobilisation a été majeure et les institutions locales le reconnaissent maintenant comme un interlocuteur incontournable sur ces questions.

L'AREAS, association de suivi social travaille exclusivement sur les terrains « sauvages », et cherche à stabiliser ces terrains avec l'aide la communauté urbaine en mettant en place des sanitaires, des bennes et l'arrivée d'eau, pour ensuite pouvoir envisager une action sociale avec la mise en place de dispositifs d'accès aux soins, à la scolarisation et à l'insertion professionnelle.

L'AREAS a 6 grandes missions :

- Observation et veille sociale
- Accompagnement social
- Médiation et prévention santé globale
- Médiation sanitaire pour les femmes et les enfants
- Dispositif pour la réussite éducative
- Soutien pendant la période hivernale

L'AREAS fait surtout un travail de médiation.

Le dispositif mis en place par l'AREAS et ses partenaires est plus développé que dans d'autres départements notamment que dans le département du Pas-de-Calais. Il y a une liste d'attente pour y accéder. Certains ont refusé les solutions proposées et ont donc passé l'hiver sous des tentes.

Cependant, tout processus d'insertion est bloqué puisque la préfecture ne délivre pas de titre de séjour. La domiciliation est la première étape vers l'insertion sociale des familles. Or rares sont les CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) qui domicilie.

La communauté urbaine n'est pas compétente en matière de création de logement ou d'hébergement d'urgence. Néanmoins, 4 villages d'insertion ont été créés en 2008 et accueillent aujourd'hui 86 personnes.

Avec l'été 2010 et les arrivées croissantes de personnes roms, de nouvelles solutions ont été proposées :

- à court terme : prise en charge pour pallier la rudesse de l'hiver par exemple par des nuitées d'hôtel et des équipements sommaires et provisoires
- à moyen terme : création de 6 villages d'insertion
- à long terme : développement de petites structures en dur

Le Collectif a plusieurs propositions pour améliorer la situation actuelle :

- pas d'expulsion sans relogement ;
- si chacune des 97 communes de la communauté urbaine de Lille accueillait 2 familles roms il n'y aurait pas de problèmes ;
- création de terrains aménagés un minimum (eau, sanitaires, bennes) et de centre d'accueil de jour avec des douches, des machines à laver, des permanences d'accueil social ;
- organisation de la scolarisation des enfants.

2) Quelques expériences locales

1. Présentation des villages d'insertion de la métropole lilloise par le CCFD-Terre Solidaire et le Collectif Solidarité Roms et Gens du Voyage de Lille

A Lille, un projet de lieu d'hébergement et d'accompagnement visant 200 familles a été envisagé et sa mise en place commence. La mairie a fourni les terrains et des bungalows. Quinze autres familles sont logées dans des mobile-home dans des communes voisines. Au moment de l'entrée dans ce dispositif, les familles signent un contrat de 6 mois renouvelable sous certaines conditions : pas de mendicité, accueil des invités contrôlé, enfants scolarisés. Certains objectifs

ont été atteints ou sont en progrès : la scolarisation des enfants, l'apprentissage du français pour les adultes, l'insertion professionnelle.

Mais il reste des problèmes : l'accès au logement dépend de la régularisation administrative qui n'arrive pas. Les familles même si très actives n'arrivent pas à avoir un travail qui puisse leur permettre d'obtenir un titre de séjour de plus longue durée que le récépissé octroyé par la préfecture. Elles ne peuvent donc pas sortir des villages par le droit commun.

40% des objectifs concernant le nombre de personnes à accueillir ont été atteints mais actuellement les projets sont en panne par manque de moyens financiers.

Une évaluation des parcours des familles et leurs avancées, est effectuée chaque semestre afin de renouveler le contrat d'hébergement qui n'est pas acquis et qui doit se justifier par de nouveaux résultats par rapport aux objectifs posés (cf. Ci-dessus).

Les résultats de ce projet :

- * La santé : à ce jour, toutes les familles ont déclaré un médecin traitant.
- * La scolarisation : tous les enfants en obligation scolaire sont scolarisés. Pour les jeunes de plus de 16 ans, des orientations sont faites en mission locale.
- * L'apprentissage du français : à ce jour, sur 31 adultes, 29 personnes bénéficient ou en ont bénéficié
- * La régularisation administrative : tous les adultes bénéficient d'un récépissé de 3 mois autorisant à travailler.
- * L'insertion professionnelle : 8 personnes sont titulaires d'un contrat de travail
- * L'insertion sociale : Des projets pour l'intégration des familles dans les quartiers où elles résident sont mis en place par les médiatrices : sortie collective, orientation des enfants sur des activités de loisirs (foot, piscine), moments festifs.
- * L'accès au logement : des demandes de logement ont été faites pour les familles ayant un récépissé mais ceci n'est pas suffisant pour une demande de logement sans titre de séjour. L'accès au logement social est impossible.

2. La situation à Bordeaux présentée par Médecins du Monde

La Mairie de Bordeaux a engagé une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) à la demande du préfet dans le but d'éradiquer les squats présents dans la ville. A Bordeaux, les 500 à 600 Roms principalement bulgares ont des difficultés pour se loger et pour travailler. 35 titres provisoires de séjour ont été donnés mais même si nombreux logements (environ 200) ont été promis ils n'ont pas été fournis, seulement 7 à 8 maisons sont en construction. Un certain nombre de personnes se sont logés eux-mêmes, l'accompagnement social n'a pas été mis en place dans le projet d'insertion par le MOUS.

3. Le droit à un habitat digne mis en œuvre par les Roms et des associations dans l'Essonne.

Dans l'Essonne, près de 1000 Roms vivent dans des squats et des bidonvilles avec des menaces d'expulsion tous les 2 ou 3 mois. Pour protester contre les autorités qui ne ramassent pas les ordures, les habitants du bidonville de Moulin Galant et l'Association de Solidarité en Essonne avec les Familles Roumaines Roms au bidonville de Moulin Galant ont nettoyé un bidonville situé sur un terrain appartenant au Conseil général. Plus de 2000 sacs poubelles ont été remplis et alignés au bord de la route. Les autorités locales ont été obligées de les ramasser. Un dialogue est en cours pour organiser ce service de manière régulière de la part des autorités compétentes.

4. Diversifier les projets de logement : expériences dans le Val de Marne depuis 2004

Dans le Val de Marne, un Comité a été créé début 2001 après la constitution d'un bidonville à Vitry. Le terrain appartenait au Conseil Général du Val de Marne qui a proposé à un certain nombre de familles, en priorité à celles dont les enfants étaient scolarisés, des pavillons de voirie qui ont permis un relogement acceptable. Ces familles sont aujourd'hui parfaitement intégrées. Certaines sont dans une gendarmerie désaffectée à St Maur appartenant au Conseil Général. Au moins une personne par famille travaille régulièrement. La recherche de solutions pour un relogement dans le droit commun est constante mais les difficultés sont nombreuses.

Sur le Val de Marne, on estime la présence des Roms à environ 800 personnes avec des situations très différentes. Une partie importante de ces personnes reste dans des bidonvilles et hors de tout projet d'insertion. Le département du Val de Marne est très engagé dans la recherche et la mise en place de projets d'insertion, mais c'est une question aussi de moyens disponibles.

5. Expérience à Tours, présentée par une assistante sociale du CCAS de Tours.

A Tours, un collectif a été créé en 2009 pour mener une campagne pour l'accès des Roms au marché du travail. 8 entreprises ont répondues favorablement. Ce projet concerne 26 personnes composant 15 familles. Deux exemples sont donnés : un homme employé dans une entreprise de réparation d'électro- ménager a appris le français, reçoit un salaire, a pu trouver un logement mais n'obtient toujours pas de carte de séjour salarié de longue durée à cause des obstacles mis en place par la préfecture. Une jeune femme a pu suivre un chantier d'expérience permettant d'apprendre des métiers et commencera en décembre une formation en alternance dans le bâtiment. Elle a obtenu un titre de séjour et une autorisation de travail.

Bilan de la campagne pour l'emploi :

* Points positifs : implication des élus et mobilisation des structures d'insertion et des associations, déblocage de situation individuelles ou familiales.

* Points négatifs : Peu de personnes concernées (sélection en fonction cv et du niveau de langue française), obstacles administratifs, précarité.

Certaines familles ont pu accéder à un emploi, un logement, à une régularisation temporaire mais c'est loin de concerner la plupart des familles roms présentes à Tours.

6. Action de l'association "Une famille, un toit" à Nantes (association de lutte contre l'exclusion par le logement)

A Nantes, Il y a environ 50 personnes roms sur le terrain conventionné ou en logement. L'association « Une famille, un toit » a signé une convention avec la ville depuis 2010 et a mis en place des accompagnements divers pour favoriser l'insertion professionnelle. Pour les 53 personnes accompagnées, on peut déjà donner des chiffres quant à l'évolution de leur situation professionnelle. Ainsi au 30 mars 2010, 59 % des personnes suivies se trouvaient éloignées de l'emploi, 41 % proches de l'emploi, et 0 % en contrat, contre, au 30 avril 2011, 25 % de personnes éloignées de l'emploi, 25 % proches de l'emploi, et 50 % en contrat.

Mais il y a des difficultés : faible niveau du français parlé, problèmes administratifs, présence discontinue.

3) Conclusions

En France, la politique de l'Etat est hostile à la population Roms, elle les stigmatise faisant d'eux des bouc-émissaires. En période de campagne électorale, une politique sévère d'évacuation des terrains, d'expulsion du territoire et de reconduite à la frontière est mise en place. Les raisons les plus souvent invoquées lors des évacuations de terrains sont l'insalubrité et la dangerosité, lors des expulsions du territoire (avec OQTF ou APRF), la menace à l'ordre public et la charge déraisonnable qu'ils représentent. Ces raisons sont souvent créées par les autorités elles-mêmes (le non ramassage d'ordures et l'inaction pour sécuriser un minimum les bidonvilles) et d'autres, comme la menace à l'ordre public invoquées de façon illégitime.

De plus, les évacuations de terrain et les expulsions du territoire détruisent les relations sociales et le travail d'insertion réalisé, rompt la scolarité des enfants comme les suivis de santé. Tout cela contribue à augmenter la précarité dans laquelle ces personnes vivent.

Les mesures transitoires qui limitent fortement voir empêchent l'accès au marché du travail sont le butoir auquel se heurte tout projet d'insertion et effort des individus. La complexité, les délais et les demandes illégitimes de préfectures pour délivrer un titre de séjour ou le refus de le faire empêchent tout processus réel d'insertion à travers le droit commun. Notamment, la non possession d'un titre de séjour même si citoyens européens rend particulièrement difficile l'accès au travail et impossible tout accès à un logement. Certains acteurs se tournent donc vers la création de dispositifs « spéciaux » et provisoires dont il n'y aurait pas besoin si le droit commun était accessible à ces personnes. Il ne faut pas hésiter donc à faire valoir le droit : le droit à un hébergement ou logement digne à travers le DALO ; le droit national qui pose le cadre et règlement l'accès au travail dans tous ses détails ; le droit communautaire sur la libre circulation de citoyens de l'Union européenne.

4) Constats et recommandations du Collectif Romeurope

Lors de cette réunion nationale nous avons pu remarquer que dans toute la France il y a encore une application très stricte de la politique des expulsions à l'égard des populations roms, ce qui accentue le caractère précaire de leur situation. Quant à l'habitat, des solutions différentes sont déployées mais l'accès au droit commun reste laborieux, même en ce qui concerne l'hébergement d'urgence.

Les mesures provisoires appliquées sur le territoire français limitent, voire empêchent, l'accès au travail des ressortissants roumains et bulgares et particulièrement des Roms. Cependant, le gouvernement français a affirmé avoir l'intention de les prolonger jusqu'au 31 décembre 2013 (date limite).

Le constat est le suivant :

- a/ il y a un recul dangereux du droit qui atteint en premier les catégories plus vulnérables, et les plus pauvres de la population, et qui pourrait s'étendre à tout le monde.
- b/ une stigmatisation de cette population est faite par les institutions nationales et européennes.

c/ face aux difficultés relevées dans les domaines du travail et du logement et aux obstacles parfois insurmontables les collectifs et comités de soutiens peuvent avoir un sentiment d'impuissance et d'inutilité de leur action.

→ Il faut continuer de se mobiliser et de rechercher des solutions concrètes à apporter sur chaque territoire, en particulier pour le travail et les possibilités de régularisation des personnes.

→ Il faut dénoncer l'inacceptable. Il faut se mobiliser et utiliser le droit et les outils que nous avons à notre disposition, par exemple la saisine du procureur ou du Défenseur des droits.

→ L'accès au logement stable permet aux familles en situation de précarité de rentrer dans le droit commun. Pour arriver à cet objectif il faut se prévaloir du droit et des dispositifs de droit commun existants. La loi DALO ainsi que les différents niveaux de recours contre les pratiques administratives illégales sont des moyens qui devraient être développés. C'est seulement à travers l'application du droit qu'on pourra faire avancer les choses.

→ La valeur ajoutée de la circulation des d'informations et de la coordination des actions des membres du Collectif est à rechercher dans la possibilité d'un soutien mutuel et la définition d'actions communes pour faire face aux nombreux obstacles qui persistent.

→ Il faut essayer de partager la réflexion et l'action avec les Roms et développer leur participation au niveau local et national.